



Défense européenne

La lettre d'EuroDéfense-France

N°38 – Juin 2012

Case 44-1 place Joffre, 75007 PARIS SP07- Tel/Fax 01 44 42 42 15 - E-mail : eurodefense-france@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Jean-Paul Perruche - Rédacteur en chef : Françoise Lépine

EURODEFENSE

EURODEFENSE réunit, au sein d'associations nationales, des personnalités issues des milieux diplomatiques, industriels, militaires, universitaires et de la société civile susceptibles de contribuer par des initiatives concrètes à la construction de la Sécurité et de la Défense de l'Europe.

Un objectif ambitieux : convaincre les dirigeants et l'opinion publique que les questions de sécurité et de défense constituent des enjeux majeurs pour l'Europe.

Une organisation originale : le réseau EURODEFENSE reliant toutes les associations nationales anime la réflexion de sécurité et de défense dans 13 pays de l'Union Européenne.

Une influence significative : les forums de discussion et de concertation entre décideurs européens débouchent sur des propositions appréciées des instances Européennes.

Les personnes physiques ou morales membres d'EURODEFENSE partagent une même motivation pour l'avenir de l'Europe :

« Défendre ensemble ce que nous construisons en commun »

EURODEFENSE gathers, through national associations, VIPs coming from foreign affairs, industry, army, university and civilian society able to contribute with actual initiatives at the european security and defence enhancement.

An ambitious aim: to convince executives and public opinion that security and defence topics are major stakes for Europe.

A specific organizing: the EURODEFENSE net binding all the national associations encourage security and defence thought in 13 EU member states.

A significant effect : forums of debates and consulting between european executives opening on proposals which are appreciated by european bodies.

EuroDéfense-France - Délégation
Commissaire- colonel Claude Théret -
Marie Laure Damas

Tél/Fax : 01 44 42 42 15

Adresse postale : EuroDéfense-France - Case 44 - 1, place Joffre - 75700 PARIS SP 07

Courriel : eurodefense-france@wanadoo.fr

Site internet : www.eurodefense.net

EDITORIAL

L'EUROPE DE LA DEFENSE DANS LE CERCLE VICIEUX DES DEFICITS CAPACITAIRES ET DE LA DESINDUSTRIALISATION : VRAIS PROBLEMES ET FAUSSES SOLUTIONS

par le **GCA (2S) Jean Paul PERRUCHÉ**
Président d'Eurodéfense-France

Régulièrement dénoncée par le grand allié américain, la faiblesse des capacités militaires européennes, résultat de coupes constantes dans les budgets de défense depuis 20 ans, est de notoriété. Si besoin était, l'opération de l'Otan « *Unified Protector* » en Libye en 2011 en a apporté une éclairante illustration en faisant apparaître les lacunes et les limites des forces unies des deux pays les plus puissants d'Europe contre un adversaire plutôt modeste et sans intervention au sol.

Cette situation est alarmante car dans un monde dangereux et qui s'arme, elle révèle un déséquilibre inquiétant entre l'enjeu stratégique que représente l'Europe (25% du PIB mondial) et son inaptitude à se défendre par la force si besoin est. Elle a pour conséquence une dépendance quasi totale à l'égard des Etats-Unis pour tout engagement militaire à un moment où ces derniers souhaitent alléger leur présence sur notre continent. Plongés de surcroît dans une crise économique et financière sans précédent, la seule solution semble être pour les pays européens de mutualiser et partager leurs capacités afin de faire un meilleur usage de leurs ressources. Mais cette solution doit être envisagée avec la lucidité et le réalisme qui conviennent. Sans une stratégie globale à l'échelon européen, les initiatives bi ou tri-nationales ont de fortes chances de manquer de cohérence et de ne pas couvrir tous les « gaps » capacitaires existants. L'efficacité du partage capacitaires entre nations sera proportionnelle à la souveraineté que ces pays accepteront de partager. Enfin, une telle mutualisation est un processus qui nécessite du temps.

Par ailleurs, le « désinvestissement » militaire européen des 20 dernières années est à mettre en parallèle du phénomène de désindustrialisation qui a affecté à des degrés variables l'ensemble de nos pays et qui a frappé de plein fouet l'industrie de défense. C'est l'existence même d'une industrie de défense européenne autonome et compétitive qui est mise en question aujourd'hui et cela est soumis à la capacité des Européens de réinvestir significativement dans la recherche technologique. Or comment l'Europe peut-elle se doter de capacités militaires autonomes sans une industrie de défense elle-même autonome ? Ne faudrait-il pas envisager la réalisation d'un budget de défense européen consacré à la Recherche et Développement de défense pour atteindre ces objectifs ?

Au moment où va s'ouvrir le salon EUROSATORY, ce sont toutes ces questions qui animent les réflexions des membres d'Eurodéfense dont certaines sont exposées dans cette lettre. Pour la première fois présente à ce salon, Eurodéfense souhaite y être un lieu d'échange sur ces questions vitales pour l'édification d'une Europe de la Défense.

LES VRAIS ENJEUX DE LA MUTUALISATION ET DU PARTAGE (POOLING AND SHARING) : GESTICULATION OU SOLUTION D'AVENIR ?

par le **GCA (2S) Jean Paul PERRUCHE**
Président d'Eurodéfense-France

La décroissance continue des budgets de défense des pays européens depuis la fin de la guerre froide amplifiée par les coupes dues aux crises économiques et monétaires depuis 2008 a fait apparaître au grand jour des lacunes de plus en plus sérieuses dans les capacités militaires nationales en Europe. La récente opération de l'Otan en Libye est venue l'illustrer. Dans un contexte de progression générale des dépenses de défense en dehors de l'Europe, et d'augmentation des risques dans le monde, l'heure est à la réduction des duplications et aux économies d'échelles sur notre continent. Les mots de mutualisation (pooling) et de partage (sharing) sont devenus récurrents dans les comptes rendus de réunions multinationales et le concept est désormais présenté comme la solution à tous les maux des Européens. Pourtant, si le principe selon lequel « l'union fait la force » qui l'inspire reste pertinent, de nombreuses questions se posent quant à sa portée réelle, aux conditions de son efficacité, aux contraintes qui l'accompagnent et au cadre dans lequel il doit être mis en œuvre.

Mutualisation et partage peuvent avoir un champ d'application plus ou moins large. Si la mutualisation correspond à la mise en commun de capacités ou de moyens nationaux pour en optimiser les coûts d'exploitation et se limite à la maintenance, à la formation et à l'entraînement voire à la rationalisation de l'emploi courant de certains matériels, elle met peu en cause l'autonomie politique des Etats parties. La gestion de ces moyens peut être assurée par une structure multinationale qui opère dans un cadre politique et juridique agréé entre les pays participants comme c'est le cas par exemple pour le transport stratégique avec l'EUTC à Eindhoven. Cela implique quelques contraintes techniques : procédures et moyens d'exploitation communs, matériels et infrastructures partagés... mais peu de contraintes politiques (indépendance).

Au contraire si le partage va jusqu'à la multipropriété, il implique automatiquement un partage de souveraineté pour l'emploi des moyens en question ; soit les capacités et moyens concernés sont utilisés alternativement par les « multipropriétaires » soit ces derniers doivent s'engager ensemble pour les utiliser en commun. L'idée de partage des porte-avions entre la France et le Royaume-Uni est un bon cas d'école et pose bien le problème de la disponibilité de ces moyens pour l'un ou l'autre pays. Dans ce registre peut s'inscrire aussi l'acquisition d'une capacité qui n'aurait pas pu l'être en national (Marine des pays du Benelux, défense de l'espace aérien des Pays Baltes par l'Otan) ou celle d'un nombre plus important de matériels pour un même prix (le programme A 400M dont c'était l'objectif initial met en évidence, a contrario, les surcoûts dus à des options nationales différentes à partir d'un projet commun).

Ces exemples démontrent que les perspectives d'améliorations de capacités par mise en commun de moyens nationaux sont largement proportionnelles aux partages de souveraineté consentis.

En fait le véritable dilemme se trouve entre souveraineté et efficacité. Jusqu'ici, le principe d'indépendance totale des Etats est premier dans la plupart des projets envisagés, ce qui fait passer au second plan l'objectif d'économies ou de rendement. Comme l'indique Christian Mölling de la Stiftung Wissenschaft und Politik¹ : « en voulant rester seuls décideur au sujet de leurs forces armées, les Etats se privent de plus d'efficacité financière et militaire ». Les principales craintes des Etats sont bien connues. Elles portent sur le risque d'être abandonné par des partenaires pendant un engagement, ou d'être otage de partenaires détenant des capacités critiques et qui ne veulent pas s'engager, ou encore de se trouver sous le contrôle politique de partenaires qui ne contribueraient pas militairement. C'est pourquoi tout partage de souveraineté doit prendre en compte ces travers. A cet égard, un certain nombre de facteurs peuvent être identifiés comme déterminants pour rendre acceptable et réaliste un partage de souveraineté : proximité de culture stratégique entre les pays, proximité géographique, tailles de pays voisines, intérêts de coopération équilibrés, objectifs de coopération partagés, confiance et solidarité entre partenaires, égalité des conditions de compétition pour les industriels de défense des différents partenaires...

Concernant la mutualisation et le partage, deux questions majeures n'ont pas encore été abordées jusqu'ici (du moins dans les discours officiels) qui conditionnent pourtant l'avenir du projet : doit-on l'inclure dans une approche globale ? et dans quel cadre faut-il l'envisager ?

On ne peut que regretter la dispersion des efforts et la fragmentation des approches constatées jusqu'ici. La Smart Defense de l'Otan semble faire écho aux projets de « pooling and sharing » de l'UE tandis que font florès des initiatives bi ou multinationales diverses : traité de défense franco-britannique, initiative des pays de Visegrad¹, propositions du triangle de Weimar¹, processus de Gand¹...sans qu'il y ait véritablement de lien entre ces différentes approches. Ainsi les questions fondamentales du but à atteindre par les différents projets de mutualisation et de leur place dans une planification d'ensemble ne sont-elles pas traitées. Le problème à résoudre pourtant d'un constat clair : les capacités militaires nationales des pays européens sont insuffisantes et inadaptées au nouveau contexte stratégique ; c'est pourquoi, en l'absence d'une autre solution crédible, la mutualisation de leurs capacités s'impose. C'est donc un problème européen qui concerne la responsabilité des Européens : sont-ils prêts à partager ensemble un peu de leur souveraineté pour éviter d'en perdre de plus en plus individuellement ?

Suite page 5

Groupe de Travail Européen n°16

Le Conseil des EuroDéfense a confié au GTE 16 le mandat de proposer des solutions innovantes pour atteindre l'objectif de la PSDC et pour mettre en œuvre les outils mis à disposition de l'Union Européenne par le Traité de Lisbonne.

Constatant l'absence d'initiative au sein du Conseil Européen à ce propos, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la Coopération Structurée Permanente (CSP), les membres du Groupe de travail pourraient proposer de faire appel à un processus *intergouvernemental*, analogue à celui qui avait abouti à la constitution des forces multinationales, telles que l'EuroCorps ou EuroMarFor, ou encore en s'inspirant de la méthode préconisée récemment dans le domaine économique et budgétaire.

En fait l'idée selon laquelle un groupe de pays, particulièrement motivés pour aller dans le sens d'une meilleure efficacité opérationnelle et industrielle de l'Union Européenne, pourrait prendre une telle initiative multilatérale, resterait conforme à l'esprit du Traité de Lisbonne, sans être strictement conforme à sa lettre. Il pourrait revenir notamment aux pays du triangle de Weimar élargi de lancer une telle démarche et d'y faire adhérer le plus grand nombre d'Etats membres.

Telles sont les réflexions en cours au sein du GTE 16. Elles pourraient séduire plus d'un dans le monde de l'industrie de défense terrestre. Mais, si EuroDéfense est bien dans son rôle de proposition, seule l'Union Européenne dispose...

Général (2s) Jacques Favin Lévêque
Membre du Bureau d'EuroDéfense-France

Le groupe de travail sur les relations Union européenne- Russie en matière de défense a rendu ses conclusions

Suite à la vente par la France de deux BPC de classe « Mistral » à la Russie et au renouveau observé des relations entre l'Union européenne et la Russie au cours de l'année 2010, *EuroDéfense-France* et *l'ANAJ-IHEDN* ont souhaité mettre en place un groupe de travail chargé de réfléchir à l'opportunité et à la faisabilité d'un partenariat stratégique entre l'Union européenne et la Fédération de Russie en matière de Défense. Formé le 18 janvier 2011, le groupe de travail, composé d'officiers généraux, de diplomates, d'industriels et de jeunes diplômés, a mené ses travaux durant un an. Une phase d'études qui a permis de produire un rapport détaillé qui se veut également être source de proposition. En outre, un document de synthèse reprenant les conclusions de l'étude et les principales pistes de réflexion qui ont été dégagées a été élaboré. Le rapport prend ainsi en compte la dimension institutionnelle, opérationnelle et industrielle d'une éventuelle coopération avec la Russie, tout en pointant les obstacles à une telle ouverture. Le document est disponible à l'adresse suivante : <http://www.eurodefense.fr/indexFR.html>, rubrique « news ».

EURODEFENSE présent à EuroSatory 2012 sous la forme d'un stand..., voilà qui surprendra plus d'un lecteur de cette lettre... car enfin, ce salon, qui rassemble tous les 2 ans plus d'un millier d'exposants venant du monde entier et qui constitue la vitrine incontestée de l'état de l'art en matière de défense terrestre et de sécurité est avant tout un espace commercial, et non pas celui de la réflexion politico-stratégique ou d'une tribune européenne...

Et pourtant, il a semblé utile au Conseil d'administration d'EuroDéfense-France de faire entendre sa voix dans ce concert international qui réunit autour des drones de tous types et des engins de combat du futur tout ce que la planète compte de professionnels, diplomates, militaires, ingénieurs ou commerciaux, concernés par les questions de défense et de sécurité.

Car, comme son patronyme le laisse entendre, EuroSatory a quelque chose à voir avec l'Europe et EURODEFENSE y a toute sa place. Toute sa place pour prôner une défense européenne plus musclée, pour affirmer l'impérieuse nécessité de progrès de la Politique de Sécurité et de Défense Commune en mettant en œuvre les dispositions prévues au traité de Lisbonne et encore inabouties : la Coopération Structurée Permanente qui permettrait d'aller plus vite et plus loin dans l'intégration des forces et dans la coopération des industries européennes de défense, la création d'une capacité opérationnelle permanente de gestion des crises, la concrétisation, au-delà du discours incantatoire, du « pooling and sharing » au sein de l'Union Européenne, enfin et surtout dans ce haut lieu de la technologie de défense, le rôle clé que devrait avoir l'Agence Européenne de la Défense si elle était dotée financièrement à hauteur des ambitions légitimes de l'Union Européenne.

Cela sera notamment pour EURODEFENSE l'occasion d'évoquer l'espoir né de l'initiative lancée auprès de la Haute Représentante aux Affaires Etrangères et à la Sécurité de l'UE par les 3 pays du triangle de Weimar, désormais soutenue par l'Espagne et l'Italie, en faveur d'une diplomatie et d'une défense communes réellement significatives.

Bref, le stand EURODEFENSE, pour modeste qu'il sera au regard des grandes représentations industrielles, portera la voix des 13 associations qui se veulent facteur d'initiatives et de propositions pour donner à l'Europe la place quelle mérite dans le concert international, tant par sa capacité de résolution des crises que par sa dimension technologique et industrielle.

Enfin, EuroDéfense –France profitera de cette tribune pour élargir son cercle d'adhérents et pour convaincre les personnes physiques et morales présentes sur le site de l'intérêt que présentent ses nombreuses activités : travaux en groupes d'études, colloques, publications, conférences et débats au niveau national et européen.

Général(2s) Jacques Favin Lévêque
Membre du Bureau d'EuroDéfense-France

RENCONTRES « EURODEFENSE » DES JEUNES EUROPEENS

Les rencontres EuroDefense de jeunes Européens sont des manifestations bisannuelles organisées par le réseau des associations EuroDefense. Elles regroupent une centaine d'auditeurs, étudiants en fin d'études ou jeunes professionnels, originaires de 13 pays de l'Union. Les participants sont sélectionnés par les soins de l'association EuroDefense en charge de l'organisation des Rencontres sur des critères prenant en compte l'intérêt manifesté à la défense européenne et les compétences déjà acquises dans ce domaine.

L'objectif est une meilleure compréhension mutuelle de la perception de l'Europe de la défense par la jeunesse des différents pays de l'Union. Les thèmes abordés portent notamment sur l'ambition et le rôle de l'Europe dans le monde, les risques et menaces pesant sur les peuples de l'Union et la mise en œuvre d'une politique européenne de sécurité et de défense.



EURODEFENSE couvre 13 pays de l'UE

EuroDéfense-France - Délégation : Commissaire- colonel Claude Théret - Marie Laure Damas

Tél/Fax : 01 44 42 42 15

Adresse postale : EuroDéfense-France - Case 44 - 1, place Joffre - 75700 PARIS SP 07

Courriel : eurodefense-france@wanadoo.fr

LES VRAIS ENJEUX DE LA MUTUALISATION ET DU PARTAGE (POOLING AND SHARING) : GESTICULATION OU SOLUTION D'AVENIR ?

Suite de la page 2

Si la réponse à cette question est positive, il faut réfléchir à une spécialisation des rôles par pays qui permette de couvrir toute la palette des capacités nécessaires et d'éliminer les lacunes. Cela requiert une certaine répartition des capacités à mettre en œuvre entre les différents pays et une concentration de certaines capacités dans quelques-uns. Les Etats ne veulent pas aller dans cette direction par peur de la dépendance ; pourtant cette dépendance existe déjà mais sur des bases non coordonnées, non-volontaires et avec des conséquences négatives sur les conditions de négociation des partenaires. Ainsi, l'abandon de leur capacité « char de combat » en 2011 par les Pays Bas ne s'est inscrite dans aucune logique négociée de spécialisation.

Il faut en outre fixer un cadre préférentiel qui permette de résoudre la question capacitaire européenne de façon efficace et cohérente en la reliant à un projet politique. C'est pourquoi il paraît logique que la démarche de mutualisation soit entreprise prioritairement dans l'UE, projet politique global, dans lequel les pays européens intègrent leurs politiques. L'approche technique de l'Otan proposée par ACT avec la « Smart defense » peut très bien servir de référence en matière de définition du besoin opérationnel, mais n'empêche pas que soit fournie une réponse coordonnée et reliée à la réalité politique de l'UE.

Côté industries de défense, à moyens termes, le pooling pour la création de matériels communs, nécessitera des restructurations industrielles qui au départ pourront être douloureuses et coûteuses mais cette rationalisation est indispensable pour qu'elle ne conduise pas à des spécialisations non cohérentes qui feraient perdre des spécialités industrielles critiques et rares. Cette réforme est elle-aussi un problème européen. Il est à noter que pour être complète, la démarche de mutualisation devra viser à maintenir au niveau convenable des capacités existantes dans certaines nations, mais devra aussi prévoir le comblement des lacunes constatées notamment lors des opérations en Libye, ce qui requerra des investissements supplémentaires.

Pour l'heure, les perspectives sont encore floues. La liste des projets et des partenaires ne semble pas correspondre à l'ampleur du problème. Les engagements pris jusqu'ici répondent plus à des agendas nationaux qu'à une véritable convergence européenne. Comme le relève Christian Mölling, les débats se concentrent bien peu sur les capacités militaires ; la duplication existe entre plusieurs projets quand ils n'ont pas d'effets fratricides (lutte contre les mines= projet FR-UK et AED, renoncement de la FR au QG d'opérations européens à cause du traité bilatéral avec UK, pacte germano-italien en réaction au FR-UK pour les drones).

Il est évident que sans une approche globale du problème, les perspectives offertes par la mutualisation sont très limitées. La mutualisation n'est pas un remède miracle mais seulement la condition nécessaire d'une défense européenne dans le futur.

Des mesures d'accompagnement seront nécessaires pour accomplir les spécialisations et les investissements nouveaux. Cela ne peut aboutir à un résultat convaincant que si les Etats acceptent que l'efficacité militaire et les économies priment sur l'intouchabilité de la souveraineté.

**GCA(2S) Jean Paul PERRUCHÉ,
Président d'EuroDéfense-France**

« Groupe de travail structure de commandement »

**POUR UNE RATIONALISATION DES STRUCTURES DE PLANIFICATION
ET DE CONDUITE DES OPERATIONS DE L'UE**

L'absence d'un état-major permanent à Bruxelles chargé de la conduite des opérations militaires de l'UE a toujours été un grave sujet de préoccupation du réseau EURODEFENSE.

Aussi un groupe de travail a été chargé d'une étude sur ce sujet publiée sur le site Eurodéfense-France en avril dernier : Le retour d'expérience des opérations menées par l'UE montre clairement que cette organisation de la planification et de la conduite des opérations civiles et militaires n'est pas satisfaisante : les délais de mise en place sont beaucoup trop longs et la cohésion des équipes est insuffisante. La réactivité de l'UE aux situations d'urgence en est sérieusement affectée et l'efficacité de l'engagement opérationnel en est gravement pénalisée.

La structure¹ de planification et de conduite des opérations doit donc être adaptée aux nécessités. Pour compléter les capacités de la CMPD, une structure du même genre que la Capacité de planification et de conduite civile (CPCC), qui pourrait être nommée « Military Planning and Conduct Capacity », devrait être constituée pour mettre parallèlement en œuvre les procédures spécifiques aux opérations militaires, tout en faisant largement jouer la synergie dans la mise en commun de nombreuses fonctions transverses au sein du Service européen d'action extérieure (SEAE).

MOINS DE BEURRE, PLUS DE CANONS ?

Le document qui suit propose d'explorer la faisabilité d'un budget européen de Recherche et Développement de défense.

Il a servi de base à une discussion lors de la réunion des Eurodéfense à Bruxelles le 19 octobre 2011.

Il a reçu un très bon accueil, non pas que la quinzaine de membres ayant participé aux débats aient tous estimé qu'il faille un budget européen de R et D de défense, mais parce que il a été jugé nécessaire de faire prendre conscience à la Direction des Entreprises de la Commission Européenne et au Parlement Européen que la situation créée en matière de développements de nouveaux matériels par la directive sur le marché des équipements de défense était néfaste.

Des entretiens vont être demandés à Bruxelles, et Eurodéfense s'efforcera de participer ainsi au débat sur le prochain « paquet défense » de la Commission.

L'avis de nombreux participants est qu'il serait sans doute plus facile de se limiter à plaider l'extension aux sujets « défense » du PCRD européen, pour sécuriser un flux de financement de R et T.

C'est incontestable, mais ce n'est pas la thèse présentée ici : la R et T n'est pas touchée par la directive récente, elle n'est pas mise dans une situation critique, et c'est l'agrégat R et D des budgets nationaux qui est aujourd'hui attaqué.

UTILITE ET FAISABILITE D'UN BUDGET EUROPEEN DE LA DEFENSE

1- Une situation paradoxale :

Le financement du développement des matériels de défense est aujourd'hui, en Europe, purement national, que les travaux soient faits pour un seul pays ou en coopération, que ce soit à travers une structure ad hoc, l'OCCAR ou même l'OTAN, et que le programme soit porté par l'AED ou non.

Le seul motif de ce type de dépense est pour chaque pays la constitution ou le maintien de capacités de conception nationales (ou partagées), car on peut toujours trouver sur étagère un matériel étranger importable, en particulier aux Etats-Unis (sauf pour les armes nucléaires).

Cependant, la Commission a proposé, et il a été retenu, de limiter très fortement la liberté de choix des gouvernements dans le domaine de la R&D, en y imposant un principe de concurrence.

Son application stricte au développement des programmes nationaux entraînera inmanquablement une profonde évolution de l'industrie, vers la constitution de monopoles européens, ou vers la constitution de monopoles américains dans les cas où les compétitions de R&D leur seraient ouvertes.

Plus profondément, l'adoption d'un principe de concurrence peut en elle-même tarir la source des financements actuels de la R&D, l'idée même d'une politique de maintien de compétences nationales pouvant devenir hérétique.

Ceci alors même que le volume total de la R&D de défense, somme des financements nationaux, en Europe est très faible par rapport à celui des Etats-Unis, et que l'ensemble du monde non-européen augmente ses budgets, ce qui devrait encourager à augmenter le niveau technologique européen.

2- Que faire ?

Tout ceci pourrait avoir une certaine logique si un pouvoir européen avait une politique de R&D militaire et la finançait, après avoir défini une politique d'indépendance technologique et industrielle, découlant elle-même d'une volonté d'indépendance d'emploi de ses moyens de défense.

Or il n'en est rien, et c'est sans jamais rien financer que les institutions européennes viennent ainsi, sans légitimité politique, gêner le financement de la R&D et donc mettre en danger la capacité d'action future de l'Europe.

Cette situation ne pourra changer que le jour lointain où l'idée d'une Europe-puissance dotée de moyens indépendants aura fait son chemin dans les esprits et donc au Parlement, et permis, si les Etats l'admettent, de créer un budget européen de la défense.

D'ici là, une application non réfléchie des règles européennes aura fait disparaître, si on n'y prend garde, une grande partie de nos capacités.

Il est donc proposé qu'Eurodéfense aille poser la question de la faisabilité d'un budget de défense européen consacré, en sus du mécanisme Athena, à la R&D de défense, et mesure ainsi au Parlement Européen et dans les Etats l'état actuel de la réflexion sur l'indépendance européenne et sur les moyens à y consacrer.

**Philippe ROGER, IGA (2é.S.),
membre du bureau**

EuroDéfense-France - Délégation : Commissaire- colonel Claude Théret - Marie Laure Damas

Tél/Fax : 01 44 42 42 15

Adresse postale : EuroDéfense-France - Case 44 - 1, place Joffre - 75700 PARIS SP 07

Courriel : eurodefense-france@wanadoo.fr